

Séance du 12 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux : 23  
En exercice : 23  
Ayant pris part à la délibération : 21

Date de la convocation : 07/09/2023  
Date d'affichage : 08/09/2023  
Acte rendu exécutoire après dépôt en  
préfecture le :

L'an deux mil vingt-trois le 12 septembre, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Monsieur DUVAL Patrick, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Madame GOULAY Martine, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Madame MARIE Christelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAU Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Monsieur TURPIN Laurent,

Absents excusés : Monsieur AUBERT Jacques donne pouvoir à Monsieur BOHEME Alain, Madame BOURGES Marie-Agnès donne pouvoir à Madame Marie-Pierre JEANNE, Madame LACAM Stéphanie donne pouvoir à Monsieur Patrice MARTIN,

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre JEANNE,

**Objet : convention de territoire globale**

Délibération 48/2023

Vu le projet la Convention de Territoire Global entre la caisse des allocations familiales du Calvados, la CDC Val es Dunes, et les communes d'Agences, de Bellengreville, de Cagny, de Frénouville, de Moul-Chicheboville et Valambray,

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

La Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer la convention de territoire globale et tous actes nécessaires à l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

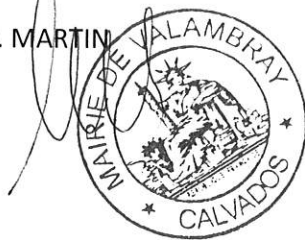
Pour copie conforme, le 13 septembre 2023

Le Maire

La secrétaire

P. MARTIN

M-P. JEANNE



Accusé de réception en préfecture  
014-200064939-20230912-202023\_00460-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2023  
Date de réception préfecture : 22/09/2023